

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 DU 16 DÉCEMBRE 2020

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue ce mercredi seizième (16^e) jour du mois de décembre deux mille vingt à 19 h10, par visioconférence afin d'éviter toutes possibilités de contamination, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique.

Sont présents :

Sonya Lapointe, conseillère # 1
André Choinière, conseillère # 2
Ghislain Quintal, conseiller #5
Éric Rioux, conseiller #6

Est absente :

Isabelle Laurent, conseillère # 3

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Josée Lamothe

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h 10, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du cahier des prévisions budgétaires et du rapport des activités d'investissement de l'année 2021
3. Période de questions sur les prévisions budgétaires et les activités d'investissement
4. Clôture de la session.

2020.12280

1. **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 16 décembre 2020, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2020.12281

2. **Approbation du cahier des prévisions budgétaires et du rapport des activités d'investissement de l'année 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil approuve le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2021 estimant des recettes de 1 462 705 \$, des dépenses de fonctionnement de 1 520 105\$ et des affectations totalisant 57 400 \$.

QUE ce conseil approuve le rapport d'activités d'investissements à des fins budgétaires pour l'année 2021 estimant des investissements de 2 886 897.29\$ et que ceux-ci soient financés par :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

Subventions accumulées Carrières et Sablières	196 914.67\$
Subvention du Programme de la taxe sur l'essence 2019-2023 - TECQ	764 488.00\$
Nouvel emprunt à long terme	1 600 000.00\$
Affectation de l'excédent des activités de fonctionnement prévu en 2021	150 000.00\$
Excédent de fonctionnement affecté pour les travaux de route et le garage	175 494.62\$
TOTAL :	2 886 897.29\$

QUE la taxe foncière générale soit établie à soixante-treize cents (0,73 \$) du 100 \$ d'évaluation.

QUE la tarification pour les collectes soit établie comme suit :

- Tarif pour la collecte des matières résiduelles à 103,70 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole ;
- Tarif pour la collecte sélective à 43,22 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole ;
- Tarif pour la collecte des matières organiques à 94,54 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole admissible.

QU'une compensation de 0,0006666 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

QUE le cahier des prévisions budgétaires dûment complété sera transmis au ministre des Affaires municipales dans les soixante (60) jours de son adoption et le document explicatif du budget 2021 sera distribué gratuitement à chaque numéro civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal.

ADOPTÉE

3. Période de questions

2020.12282 **4. Clôture de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente séance extraordinaire soit clôturée.

ADOPTÉE

Dominique Martel,
maire

Marie-Josée Lamothe,
directrice générale/secrétaire-trésorier

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse